

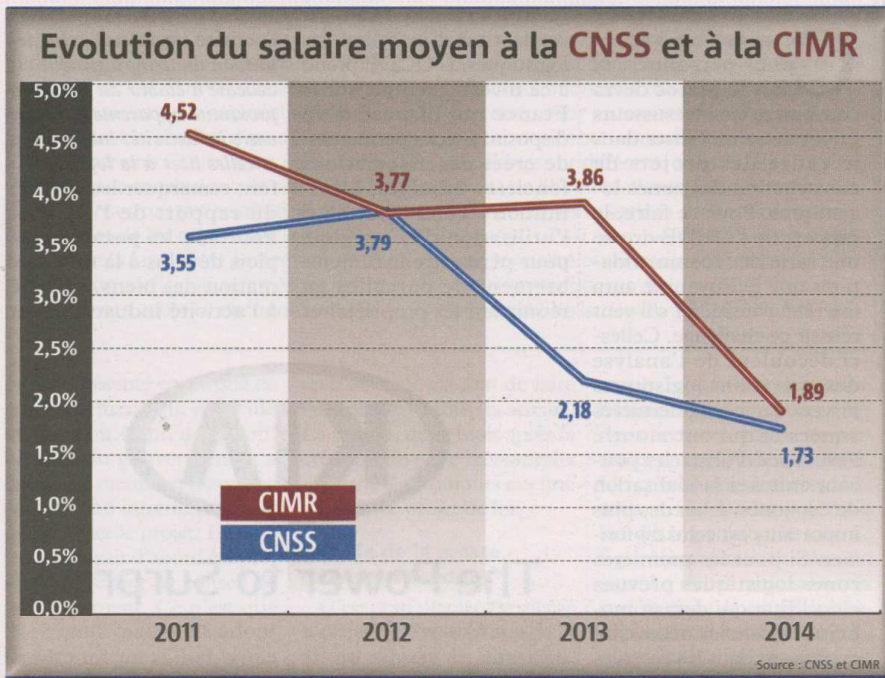
LA CRISE A AFFECTÉ À PEU PRÈS TOUS LES SECTEURS

## Forte baisse du rythme de progression des salaires dans le privé

■ Le salaire moyen à la CNSS a augmenté de 1,7% en 2014, à 4 811 DH par mois, contre une hausse moyenne de 2,8% entre 2010 et 2014 ■ A la CIMR, le taux d'augmentation a été de 1,9%, à 11 205,60 DH par mois, au lieu de 3,86% en 2013 et 6,4% en 2009.

Les salaires dans le secteur privé, contrairement à ce qui se dit ici-et-là, progressent chaque année, mais à un rythme qui diffère d'un salarié à un autre, d'un secteur à un autre, d'une branche à une autre... Toutefois, pour une partie des salariés, dont on ne connaît pas le nombre, il n'y a pas de périodicité du tout dans l'augmentation de leur salaire ; ils doivent parfois attendre plusieurs années avant de bénéficier d'une revalorisation de leur rémunération. Face à cette hétérogénéité des situations, l'approche par la moyenne est le seul biais par lequel il est possible d'appréhender l'évolution des salaires dans le privé.

Ainsi, pour les 3 millions de salariés déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), le salaire moyen en 2014 a augmenté de 1,7% en nominal, à 4 811 DH par mois. C'est la progression la plus faible depuis cinq ans. En moyenne, ce taux a été divisé par près de 2 depuis 2010. C'est beaucoup, compte tenu du fait que les salaires sont encore assez largement bas. Et c'est l'occasion de rappeler ici que 43,4% des salariés déclarés en 2014 à la CNSS perçoivent un salaire égal ou inférieur au Smig, lequel, après l'augmentation de 5% intervenue en juillet dernier s'établissait à 2 450 DH par mois. On peut d'ailleurs penser que l'augmentation de 1,7% du salaire moyen, mentionnée plus haut, a résulté essentiellement de cette revalorisation du Smig. Car, en termes de structures, il n'y a presque pas de changement. En 2014, par exemple, 87,2% des salariés déclarés perçoivent moins de 6 000 DH par mois, soit, à une décimale près, la même proportion qu'en 2013. Idem pour ceux qui touchent moins de 10 000 DH par mois : 93,6% en 2014, 93,7% en 2013 et...90% en 2005.



Quand on connaît les branches et sous-branches d'activité qui pèsent le plus en termes d'affiliation et de nombre de salariés déclarés à la CNSS, ces niveaux de rémunération ne doivent pas tellement surprendre. Et en effet, les statistiques d'il y a deux ans (qui sont toujours valables, car les structures sont très rigides) montrent que le commerce est l'activité qui comporte le plus grand nombre d'affiliés à la CNSS avec 28% de l'ensemble des entreprises affiliées, suivi, de loin, du BTP avec 16%. Et en nombre de salariés déclarés, on retrouve toujours ces deux branches en pole position : le BTP

avec 16% et le commerce avec 15%. Il se trouve que les emplois offerts dans ces activités, globalement, n'exigent pas de grandes qualifications, d'où la faiblesse des salaires distribués. Ce à quoi il faut

probablement ajouter le fait que le BTP, qui, soit dit en passant, emploie 10% de la population active occupée, est entrée ces dernières années dans une crise dont il commence à peine à sortir.

### Une oasis dans un désert aride

Les choses ne sont pas tellement différentes chez les entreprises qui, ayant les moyens de le faire, sont également

2013 et +6,41% en 2009. Ce ralentissement général semble corroborer l'idée que la crise a affecté à peu près tous les secteurs, à des degrés divers certes. Et cependant, la baisse du rythme de progression des salaires (ou du salaire moyen) à la CIMR pourrait avoir également quelque lien avec le niveau même des salaires distribués chez les entreprises adhérentes à cette caisse. Selon des chiffres fournis par la CIMR, en effet, le salaire moyen déclaré ressort à 11 205,60 DH par mois en 2014, soit 2,3 fois celui de la CNSS. Avec un dénominateur aussi élevé (relativement), le taux de progression, mécaniquement, aura tendance à ralentir. C'est l'effet de base bien connu des économistes.

Cela dit, il ne serait pas pertinent de tirer une conclusion générale, sur la question des salaires, à partir des données

de la CIMR. Pour la raison simple que les entreprises adhérentes à cette caisse, bien qu'en hausse constante, demeurent encore numériquement faibles : près de 6 000 en tout, contre environ 170 000 pour la CNSS.

Pour l'essentiel (73%), les entreprises adhérentes à la CIMR sont de grosses structures, employant 100 personnes et plus, et géographiquement concentrées (à hauteur de 69%) à Casablanca. Autre caractéristique intéressante : 40,2% des entreprises adhérentes opèrent dans le secteur commercial et 18% dans les industries manufacturières. Même si, globalement, les salaires seraient plutôt modestes dans le commerce, dans le cas d'espèce il s'agirait surtout d'entreprises commerciales de grande taille, bien structurées, réalisant des profits conséquents et servant des rémunérations intéressantes. En 2013, par exemple, 63% de l'ensemble des actifs cotisants de la CIMR ont perçu un salaire mensuel supérieur à 5 000 DH. Tout cela explique l'importance relative du salaire moyen dans les entreprises adhérentes à la CIMR mais, dans le même temps, souligne assez le caractère presque marginal de cet état de fait. Pour utiliser une image, on dira que les salaires servis dans les entreprises adhérentes à la CIMR apparaissent, toutes proportions gardées, comme une oasis verdoyante dans un désert aride et inclement. Avec 4 811 DH par mois comme salaire moyen, les salariés du secteur privé déclarés à la CNSS perçoivent 2,3 fois moins que ceux déclarés à la CIMR et 34% de moins que ceux de la fonction publique. De ce point de vue, la baisse du rythme de progression des salaires en 2014 à la CNSS a un impact plus important que celle enregistrée à la CIMR ■

S.A.



The Power to Surprise

affiliées à la Caisse marocaine interprofessionnelle de retraites (CIMR). Là encore, on note une baisse assez nette du rythme de progression du salaire moyen : +1,89% en 2014, au lieu de +3,86% en